

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE**

4 rue Edouard Mignot  
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2015

Le 27 janvier 2016

## **INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE - FRANCE**

**Exercice clos le 30 juin 2015**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association IFAW FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Principes et méthodes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3 de l'annexe sur les règles et méthodes.

- **Compte d'emploi annuel des ressources :**

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources étaient correctement décrites dans la note accompagnant ce compte et correspondaient aux règles prévues par le règlement CRC n°2008-12.

Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

BDO France - Léger & associés  
Représenté par Patrick GIFFAUX  
*Commissaire aux comptes*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2015 12			Exercice N-1 30/06/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	14 263	8 608	5 655	7 875	2 220	28.19
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	9 107		9 107	9 107			
	<b>TOTAL I</b>	23 370	8 608	14 762	16 982	2 220	13.07
	Comptes de liaison <b>TOTAL II</b>						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	34 702		34 702	33 182	1 521	4.58
	Autres créances	7 052		7 052	860	6 192	719.94
Valeurs mobilières de placement	250 000		250 000	250 000			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 067 439		1 067 439	1 165 558	98 119	8.42	
Charges constatées d'avance (3)	14 578		14 578	5 734	8 844	154.22	
	<b>TOTAL III</b>	1 373 771		1 373 771	1 455 334	81 563	5.60
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 397 141	8 608	1 388 533	1 472 316	83 784	5.69

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2015	30/06/2014	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	919 278	1 682 641	763 364	45.37
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	85 111	763 364	678 253	88.85
	<b>Autres fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
	<b>TOTAL I</b>	834 167	919 278	85 111	9.26
	Comptes de liaison				
	<b>TOTAL II</b>				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	<b>TOTAL III</b>				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 461	158 342	27 881	17.61
	Dettes fiscales et sociales	116 244	90 339	25 904	28.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	261 613	258 309	3 304	1.28	
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	46 049	46 049		
	<b>TOTAL IV</b>	554 366	553 039	1 327	0.24
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 388 533	1 472 316	83 784	5.69

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

508 317

506 990

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2015	30/06/2014	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	260 000	52 115	207 885	398.90
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	5 637 593	4 809 153	828 440	17.23
<b>TOTAL I</b>	<b>5 897 593</b>	<b>4 861 268</b>	<b>1 036 325</b>	<b>21.32</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	5 405 470	5 049 995	355 474	7.04
Impôts, taxes et versements assimilés	10 520	6 813	3 707	54.41
Salaires et traitements	373 307	334 262	39 045	11.68
Charges sociales	166 447	156 227	10 219	6.54
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 220	1 306	914	69.95
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	7 891	90 554	82 663	91.29
Autres charges (2)	33 414	24 291	9 123	37.56
<b>TOTAL II</b>	<b>5 999 268</b>	<b>5 663 448</b>	<b>335 820</b>	<b>5.93</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>101 675</b>	<b>802 180</b>	<b>700 505</b>	<b>87.33</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2015	30/06/2014	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 180	2 554	1 374	53.81
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change	15 384	36 262	20 878	57.58
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>	<b>16 564</b>	<b>38 816</b>	<b>22 252</b>	<b>57.33</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>				
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>16 564</b>	<b>38 816</b>	<b>22 252</b>	<b>57.33</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>85 111</b>	<b>763 364</b>	<b>678 253</b>	<b>88.85</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL VIII</b>				
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>5 914 157</b>	<b>4 900 084</b>	<b>1 014 073</b>	<b>20.70</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>5 999 268</b>	<b>5 663 448</b>	<b>335 820</b>	<b>5.93</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>85 111</b>	<b>763 364</b>	<b>678 253</b>	<b>88.85</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>85 111</b>	<b>763 364</b>	<b>678 253</b>	<b>88.85</b>

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2015 12	30/06/2014 12	Euros	%
<b>PRODUITS</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature	112 903	60 316	52 586	87.18
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	112 903	60 316	52 586	87.18
<b>CHARGES</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	112 903	60 316	52 586	87.18
Personnel bénévole				
Prestations				
<b>TOTAL</b>	112 903	60 316	52 586	87.18



***IFAW – France***  
***4 RUE EDOUARD MIGNOT***  
***BP 1426***  
***51065 REIMS CEDEX***

**EXERCICE 2014 / 2015**

***ANNEXE***

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2015, dont le total est de 1 388 532,77 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 5 914 157,09 €, hors contributions volontaires, et dégageant un déficit de 85 110,81 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

## 1. L'association

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans de nombreux pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

***Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.***

***IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.***

***IFAW porte secours et protège les animaux dans le monde entier.***

IFAW – France est affiliée aux associations à but non lucratif suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- Fonds International pour la protection des animaux (IFAW) – Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni) ;

IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

### ***Activités principales***

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association française à but non lucratif (« IFAW France » ou « l'organisation ») sise à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'organismes à but non lucratif constituant le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW). IFAW dispose de bureaux dans treize pays et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante. La mission d'IFAW est la suivante :

***IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.***

Les organisations affiliées à IFAW, y compris IFAW France, administrent leurs activités par un ensemble de programmes qui incluent les secteurs prioritaires suivants :

- Baleines
- Commerce d'espèces sauvages (inclut les campagnes pour mettre fin à la chasse commerciale des phoques au Canada ainsi qu'à la chasse à courre au Royaume-Uni)
- Éléphants
- Animaux de compagnie (chiens et chats)
- Sauvetage d'animaux (intervention d'urgence, réhabilitation et sanctuaires de faune sauvage)
- Action pour les animaux

En combinant les dépenses directes et les subventions, en France et dans le cadre des campagnes internationales d'IFAW, IFAW France a apporté une importante contribution aux priorités stratégiques pendant l'exercice 2015. Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les campagnes de publipostage et de courriels aux sympathisants présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW France (baleines, éléphants, animaux de compagnie, sauvetage d'animaux et commerce d'espèces sauvages). Chaque envoi informe le public (par des preuves empiriques ou des anecdotes) au sujet des menaces qui pèsent sur les animaux et leurs habitats, et lui demande d'agir pour améliorer la situation, soit directement, soit indirectement (par ex. en faisant un don à IFAW).

### **Baleines**

Le programme Baleines est subdivisé en six domaines de travail :

- 1- **Mettre fin à la chasse commerciale à la baleine.** IFAW mène des campagnes pour la protection des baleines en s'appuyant sur toutes les conventions internationales et toutes les stratégies légales possibles pour mettre fin à la chasse commerciale à la baleine.
- 2- **Promouvoir le tourisme baleinier.** IFAW est le pilote d'un certain nombre de projets qui favorisent l'observation responsable des baleines et garantissent une gestion durable de ce secteur d'activité.
- 3- **Protéger l'habitat.** IFAW œuvre à identifier des sanctuaires marins dans des secteurs qui sont d'importantes zones d'alimentation, de reproduction ou de migration. Ces sanctuaires protègent les baleines des menaces que l'homme fait peser sur leur survie.
- 4- **Réduire les blessures accidentelles.** IFAW œuvre à la réduction des menaces encourues par les baleines que représentent la pollution sonore, les risques d'enchevêtrement dans les filets de pêche et les collisions avec les navires.
- 5- **Programme de sauvetage et de recherche sur les mammifères marins (MMRR).** IFAW apporte une aide rapide et des soins aux animaux échoués ou enchevêtrés dans les filets ; elle fait ainsi avancer les connaissances en matière d'échouage et sensibilise le public tout en le sensibilisant.

Les principales réalisations et activités de l'exercice 2014 / 2015 ont été les suivantes :

- Lors de la 65e session de la Commission baleinière internationale (CBI), les participants ont adopté une résolution cruciale pour confirmer l'arrêt de la Cour internationale de justice (CIJ) rendu l'année précédente, déclarant illégale la chasse soi-disant scientifique à la baleine pratiquée par le Japon – une question pour laquelle IFAW se bat depuis des années.
- Des experts indépendants, après examen du nouveau plan de chasse du Japon dans l'océan Austral, ont refusé de soutenir cette nouvelle proposition de massacre et ont conclu qu'il n'était pas nécessaire de harponner encore des baleines pour la recherche sur l'Antarctique.
- Des membres du Comité scientifique de la CBI, formant la majorité des pays représentés, ont déclaré que la proposition de « démarrage de l'échantillonnage légal » pour la saison 2015/2016 n'était pas justifiée. Ce rapport a été publié deux semaines après la réunion du comité à San Diego, aux États-Unis.
- Whale Alert, la première application nationale conçue pour aider les navigateurs et les amoureux des baleines à protéger et préserver les cétacés, a intégré une liste étendue d'espèces de cétacés qui nagent dans les eaux côtières des États-Unis, tant dans l'Atlantique que dans le Pacifique.
- À Reykjavik, en Islande, les 28 États membres de l'UE ont mené une coalition réunissant les États-Unis, l'Australie, le Brésil, Israël et la Nouvelle-Zélande contre la chasse à la baleine islandaise. Ils ont exprimé leur « ferme opposition à la poursuite et à l'intensification de la chasse à la baleine par l'Islande... et à son commerce international de produits dérivés de baleines ».
- Des membres du conseil municipal de Reykjavik ont proposé une motion appelant le ministre des Pêches à agrandir le sanctuaire baleinier de la baie de Faxaflói, au large de Reykjavik. Pour le ministre et son gouvernement, il deviendrait difficile de ne pas réexaminer la question de la pêche à la baleine dans les eaux islandaises.
- Aux États-Unis, plus de 30 000 sympathisants d'IFAW ont écrit à l'administration du président Obama pour rappeler que l'usage des canons pneumatiques d'exploration sismique au bruit assourdissant ainsi que les risques de marées noires ont des effets désastreux sur les cétacés, et que le gouvernement américain devrait faire tout son possible pour minimiser ces effets.
- Afin d'éviter les collisions entre les baleines et les grands navires, l'une des principales causes de mortalité des grands cétacés dans le monde, le bureau des Sanctuaires marins nationaux de la NOAA (l'administration américaine des Océans et de l'Atmosphère) a mis en œuvre un dispositif de réduction volontaire de la vitesse des navires dans le cadre du plan de séparation du trafic de San Francisco, au niveau des sanctuaires marins nationaux de Cordell Bank, du golfe des Farallones et de la baie de Monterey.
- IFAW a lancé sa nouvelle application « Whappy, l'application favorable aux baleines », qui permet aux touristes d'avoir plus facilement un impact positif pendant leur séjour en Islande en faisant des choix bénéfiques pour les cétacés. Grâce à cette application, on peut trouver des restaurants qui ne servent pas de viande de baleine, s'inscrire pour des excursions d'observation responsable des cétacés ou acheter des souvenirs sympathiques. Elle permet d'en savoir plus sur les espèces de baleines et de dauphins, et de se prendre en photo en train de mimer une queue de baleine en signe de soutien à la protection des baleines.
- À l'occasion de la Journée mondiale des océans, IFAW a augmenté la portée de l'application Whale Alert pour inclure les eaux côtières du Canada, juste à temps pour la saison de l'observation des baleines dans le pays. Cette application a pu naître grâce à un partenariat inédit entre le gouvernement, le secteur privé et des acteurs à but non lucratif ; elle permet aux navigateurs professionnels et aux citoyens engagés de passer à l'action sans délai pour protéger les baleines.

- La chambre haute du parlement russe a approuvé une législation interdisant l'usage de filets dérivants pour capturer les saumons. Ces deux dernières années, les filets dérivants avaient été utilisés par les pêcheurs près de la lagune de Piltun, sur l'île de Sakhaline, ce qui constituait une menace potentielle pour les baleines grises occidentales. IFAW a énergiquement milité pour cette législation.

### Commerce d'espèces sauvages

La criminalité contre les espèces sauvages est une activité mondiale d'envergure qui menace d'extinction de nombreuses espèces. Elle provoque la souffrance et la mort d'un grand nombre d'animaux. IFAW travaille avec les gouvernements, les douaniers et les rangers sur le terrain pour protéger la faune sauvage contre le braconnage et le commerce illicite, et mène des campagnes de sensibilisation du public pour décourager les clients d'acheter des produits dérivés d'espèces sauvages. Pour y parvenir, nous utilisons différents moyens

- Le renforcement des conventions internationales
- La formation d'agents ayant pour mission de faire respecter la réglementation sur la protection des espèces sauvages
- La cessation du commerce illégal de tigres dépecés et d'ivoire d'éléphant
- La surveillance du trafic des produits issus des espèces sauvages sur internet
- L'éducation des consommateurs en vue de les dissuader d'acheter des produits issus des espèces sauvages
- L'établissement d'un partenariat avec INTERPOL pour lutter contre les activités criminelles liées aux espèces sauvages

Cela inclut les campagnes visant à mettre fin à la chasse commerciale au phoque au Canada et à la chasse à courre au Royaume-Uni ainsi que la campagne visant à protéger et réhabiliter les ours en Russie.

### **IFAW-France**

- Des contacts sont en cours avec deux grands sites Internet français sur lesquels nous avons constaté une proportion importante d'espèces sauvages protégées mises en vente. Leboncoin.fr a déjà renforcé ses mesures de contrôle et mis en place des fenêtres contextuelles lors des ventes d'animaux vivants, mentionnant la législation CITES et la nécessité éventuelle d'un certificat pour procéder à la vente d'une espèce protégée par la CITES.
- IFAW France a remis une pétition signée par presque 90 000 personnes au conseiller de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, pour lui demander de renforcer la réglementation existante en matière de commerce en ligne d'espèces sauvages. Le projet de loi sur la biodiversité actuellement examiné par le Parlement inclut une mention spécifique au commerce sur Internet, garantissant que les réglementations de la CITES s'appliquent bien à la vente en ligne d'espèces sauvages protégées.
- Le grand public a participé à une opération en se débarrassant d'objets en ivoire indésirables, dont la destruction symbolise le mouvement contre les produits en ivoire. Plus de 250 objets en ivoire ont été confiés à IFAW en l'espace de deux mois.
- IFAW a organisé une conférence conjointement avec l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique), pour réunir des acteurs tels que les autorités policières et judiciaires, entre autres, afin de discuter de la coopération possible pour mieux lutter contre le commerce d'animaux sauvages.

### **Les autres réalisations et activités du programme de lutte contre le trafic d'espèces sauvages au cours de l'exercice 2014 / 2015 :**

- IFAW a publié son rapport *Bidding Against Survival: The Elephant Poaching Crisis and the Role of Auctions in the U.S. Ivory Market* visant à mieux comprendre comment le marché américain favorise le commerce de l'ivoire.
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) avait adopté des restrictions commerciales soutenues par IFAW, qui sont entrées en vigueur pour cinq espèces de requins et deux espèces de raies parmi les plus en danger.
- Dans le cadre d'un atelier financé par IFAW avec la mission interagences chinoise sur la lutte contre la fraude relative au commerce d'espèces sauvages, neuf des principaux sites d'e-commerce, médias sociaux et sociétés d'antiquaires du pays – notamment Alibaba, Tencent, Sina et Artron.net – ont réaffirmé le principe de tolérance zéro vis-à-vis du commerce illicite d'espèces sauvages.
- Plusieurs célébrités chinoises ont prêté leur voix à une campagne de protection des éléphants par la lutte contre le commerce de l'ivoire. Cette campagne intitulée « Rendons leur sérénité aux éléphants, refusons l'ivoire » a été lancée officiellement lors d'un gala soutenu par IFAW.
- IFAW a publié le rapport « *Recherché mort ou vif – Le commerce d'espèces sauvages sur Internet dévoilé* », qui révèle que plus de 33 000 spécimens d'animaux sauvages vivants et de produits dérivés ont été mis en vente en ligne sur 280 sites Internet de 16 pays. IFAW a informé les membres du G7 sur son travail contre la cybercriminalité relative aux espèces sauvages et présenté ses conclusions.
- Le bureau d'IFAW en Chine a contacté des entreprises technologiques – de Sina Weibo à WeChat en passant par Sougo – et noué des partenariats pour s'assurer que nous luttons contre le commerce d'espèces sauvages de la manière la plus efficace possible. Ces partenariats ont donné naissance à diverses initiatives intéressantes, allant des applis mobiles à des fenêtres d'avertissement contre la consommation d'espèces sauvages.
- Le président de la République du Kenya a mis le feu à 15 tonnes d'ivoire provenant d'éléphants massacrés pour leurs défenses. IFAW a également fêté la Journée mondiale de la faune sauvage en Russie, au musée Darwin de Moscou, à Hambourg en Allemagne ; au Cap, en Afrique du Sud, sa campagne d'affiches et de banderoles « Ne les laissons pas disparaître » a couvert les murs et l'éclairage public de la ville.
- IFAW et le Kenya *Wildlife Service* (KWS) ont annoncé la création d'un partenariat visant à protéger les éléphants en mettant fin au braconnage à l'aide de données GPS.
- Lancé en octobre 2014, le programme Infra Terra d'INTERPOL a abouti à l'arrestation du responsable d'un réseau de braconnage de rhinocéros recherché par le Népal, et à celle de Feisal Mohamed Ali, dirigeant d'un réseau de contrebande d'ivoire au Kenya. IFAW a ouvert la voie en soutenant cette campagne publique et en aidant INTERPOL à localiser ces criminels au moyen d'un appel au public.

- Le ministère de l'Environnement et des Eaux des Émirats arabes unis, en collaboration avec la municipalité de Dubaï et d'autres autorités locales, a répondu à l'appel d'IFAW en détruisant plus de 10 tonnes d'ivoire illicite. Les mêmes groupes ont à nouveau collaboré en mai pour mettre sur pied un programme de formation à la prévention du trafic d'espèces sauvages destiné à 40 douaniers des ÉAU.
- La première entreprise de téléphonie mobile en Chine, Tencent Group, s'est associée à IFAW et à l'organisation *The Nature Conservancy* à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité pour lancer une nouvelle campagne de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages sur les médias sociaux. Nous contribuerons à former le personnel de Tencent à la surveillance en lui prodiguant des connaissances sur la conservation des espèces sauvages et sur l'identification des espèces, nous aiderons Tencent à supprimer les annonces illégales de la plate-forme Weixin (appelée WeChat au niveau international), nous sensibiliserons les utilisateurs de toutes ses plates-formes de microblogging à la conservation des espèces et nous dénoncerons le commerce d'espèces sauvages.
- Lors d'une cérémonie à Pékin, où le gouvernement chinois a détruit 662 kg d'ivoire, les responsables se sont engagés à « mettre fin au traitement et au commerce de l'ivoire d'éléphant à des fins commerciales ».
- IFAW et ses partenaires ont organisé la première réunion des États de l'aire de répartition du pangolin au Vietnam, pour envisager des stratégies afin de protéger le mammifère le plus touché par le trafic au monde

### Eléphants

IFAW s'efforce de s'assurer que les éléphants vivent en liberté, dans des habitats sûrs et viables, et d'éliminer les menaces qui pèsent sur eux à cause du commerce de l'ivoire. Pour réduire la perte d'habitat et les menaces humaines envers les éléphants, IFAW implique les communautés locales afin d'essayer de réduire le braconnage et les conflits entre humains et animaux, en assurant des formations et en fournissant de l'équipement aux rangers, et en établissant des corridors migratoires pour les éléphants. Tout en travaillant localement, en Afrique orientale, australe, occidentale et centrale ainsi qu'en Asie, nous mobilisons également nos sympathisants dans le monde entier pour demander aux responsables politiques de stopper le commerce de l'ivoire et de soutenir les efforts de protection des éléphants

#### **Autres réalisations et activités de notre programme Éléphants pendant l'exercice 2014 / 2015 :**

- IFAW a remis un chèque pour la deuxième année de loyer (sur un bail de cinq ans) du corridor Kitenden, que les éléphants utilisent pour traverser la frontière entre la Tanzanie et le Kenya ; à cette occasion, nous avons présenté un plan de conservatoire qui permettra de protéger la faune sauvage tout en profitant durablement à la communauté locale et aux investisseurs par l'écotourisme et des projets d'entreprise.
- Au bout de six mois de travail, les éclaireurs de l'opération Havre de paix d'IFAW ont récupéré plus de 3 500 pièges à collet et contribué à l'arrestation de plus de 30 braconniers.

En équipant 12 éléphants stratégiquement choisis de colliers GPS – surveillés quotidiennement pendant plus de 2 ans –, nous avons obtenu un graphique de dispersion détaillé qui nous donne la meilleure image de l'utilisation de l'écosystème d'Amboseli à ce jour. Nos recherches ont montré que les éléphants utilisent le territoire de quatre fermes collectives des Massai, et que les individus de certains groupes migrent suivant des schémas très spécifiques autour des agglomérations humaines.

### **Les animaux de compagnie**

Pour s'assurer que leurs animaux sont soignés à court et à long terme, les membres d'une communauté doivent relever le défi ensemble. Afin d'aider le plus grand nombre d'animaux et le plus grand nombre de communautés, l'initiative Humane Community Development (HCD) fait appel à un ensemble d'outils participatifs pour mieux comprendre les problèmes d'une collectivité et de sa population spécifique de chiens et de chats. Nous réunissons les membres de la communauté dans des ateliers participatifs afin de les aider à comprendre les causes premières de leurs inquiétudes, et à savoir comment créer des plans de gestion qui traitent les besoins spécifiques des chiens, des chats et des habitants.

IFAW entre en contact avec les communautés respectueusement et travaille avec elles pour définir leurs besoins, leurs objectifs et les obstacles qui les empêchent de gérer en toute sécurité et avec humanité les chiens et les chats. Grâce à une combinaison globale d'engagement des collectivités, de soins sur le terrain, d'éducation, de compassion, d'humanité dans la planification et la gestion des populations, nous faisons de la planète un monde meilleur pour les chiens et les chats, une communauté après l'autre.

#### **IFAW-France**

- En collaboration avec des travailleurs sociaux, IFAW a prodigué des soins et fourni de l'équipement à 40 chiens vivant avec des sans-abri dans les rues de Reims. Pour encourager un « accueil inconditionnel », IFAW a également organisé un atelier avec les partenaires sociaux pour publier un livret consacré à l'accueil des sans-abri avec leurs animaux. Cette initiative a été soutenue par le ministère du Logement.

#### **Autres réalisations et activités de notre programme sur les animaux de compagnie au cours l'exercice 2014 / 2015 :**

- Avec des collègues du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), IFAW a mené des ateliers à Jajce et Gradacac en Bosnie pour améliorer le bien-être des chiens errants dans ces municipalités.
- Avec l'aide de l'organisation caritative américaine ViDAS, qui consacre ses ressources et son énergie à organiser des sessions de stérilisation des animaux deux fois par an dans l'État de Quintana Roo, au Mexique, IFAW a pu faire stériliser plus de 1 600 animaux lors d'une campagne de six jours menée conjointement avec son partenaire Coco's Animal Welfare.
- En s'appuyant sur l'expérience de membres qualifiés de la communauté qui connaissent bien les problèmes liés aux chiens à l'échelle locale, IFAW a organisé le premier atelier sur le développement de communautés humaines (Humane Community Development, HCD) à Sagamok, au Canada, où notre projet Chiens nordiques fait depuis longtemps la preuve de son succès avec de nombreuses initiatives en cours.
- À Lopare, un petit village dans le nord de la Bosnie confronté à des problèmes avec les chiens errants depuis plusieurs années, des membres de la collectivité locale ont mis en œuvre leur propre plan HCD avec l'aide d'IFAW et du PNUD ; les relations entre la population et les chiens s'améliorent déjà.



- Le projet pilote d'IFAW aux Pays-Bas, visant à aider les victimes de violences conjugales à s'échapper en trouvant un refuge sûr pour leurs animaux, a atteint son objectif de 30 animaux placés dans une famille d'accueil pour sa première année de fonctionnement. Cela marque la fin officielle de l'expérimentation et le début d'un nouveau projet mené en partenariat avec les refuges pour femmes battues et les autorités néerlandaises.
- En tant que membre de la coalition internationale de gestion des animaux de compagnie (ICAM), IFAW a coorganisé la seconde conférence internationale sur la gestion des populations de chiens à Istanbul, en Turquie. En abordant divers thèmes comme l'éducation et la participation de la communauté, la dynamique des populations, le suivi et l'évaluation ainsi que la collaboration avec les gouvernements, les exposés présentés ont donné un aperçu global des pratiques actuelles en matière de gestion des populations de chiens.
- Lors de la réunion du PNUD Europe et Asie centrale à Istanbul, le responsable du secteur de la sécurité du PNUD en Bosnie a présenté le partenariat unique qui lie le PNUD à IFAW en Bosnie-Herzégovine, et le public composé de responsables et directeurs de différents secteurs du PNUD a demandé à bénéficier de ce programme dans tout le pays.

### Sauvetage des animaux

IFAW sauve et protège les animaux en situation de détresse partout dans le monde, là où sévissent des catastrophes naturelles, telles que des ouragans ou des inondations, mais aussi les catastrophes provoquées par l'homme, comme les conflits armés, les conflits hommes-espèces sauvages et le braconnage. L'Equipe de sauvetage des animaux d'IFAW contribue à sauver et à réhabiliter les animaux en détresse et, toutes les fois où cela est possible, à réintroduire l'animal dans son habitat naturel. IFAW s'attaque aussi aux causes profondes des déplacements de la faune sauvage, telles que la perte d'habitat, le commerce illégal d'espèces sauvages ou les conflits hommes-animaux sauvages ; il travaille à la préservation des espèces sauvages et encourage la biodiversité.

En plus d'aider les animaux victimes de crises dans le monde entier, IFAW entretient les programmes régionaux suivants pour secourir, soigner ou héberger diverses espèces menacées, grandes ou petites :

- centres de soins pour les animaux sauvages en Inde
- centre de sauvetage des ours dans la région de Tver, en Russie
- centre de sauvetage des grizzlis en Colombie-Britannique, au Canada
- centre de sauvetage de rapaces à Pékin, en Chine
- projet de sauvetage et recherche sur les mammifères marins au cap Cod, aux États-Unis
- sauvetage de manchots en Afrique du Sud et en Amérique du Sud
- sauvetage de primates en Afrique et en Asie
- protection des grands félins en captivité aux États-Unis

### **Autres réalisations et activités de notre programme Sauvetage d'animaux au cours l'exercice 2014 / 2015 :**

- Le personnel du centre de sauvetage des ours orphelins d'IFAW en Russie a remis en liberté six ours élevés depuis leur sauvetage alors qu'ils étaient bébés.
- Alors que le nombre de tortues marines engourdies par le froid au cap Cod a atteint un record cette année, le siège d'IFAW a pu aider ses partenaires du New England Aquarium à organiser l'une des plus importantes opérations de transport de tortues

marines, en fournissant du personnel et son semi-remorque de sauvetage d'animaux financé par la fondation Petfinder.

- Avec l'organisation Humane Society International, les partenaires de notre Réseau de sauvetage d'urgence (ERN) ont distribué 1 tonne de nourriture pour chiens à Borongan dans la province du Samar oriental, aux Philippines.
- Alors que chaque année, à la saison des feux de forêts, des koalas blessés sont recueillis avec de graves brûlures aux pattes, le bureau d'IFAW Australie a reçu de l'aide venue de tout le pays et même d'aussi loin que l'Europe, le Canada et les États-Unis, sous la forme de petites moufles cousues main. Cette opération a attiré l'attention des médias internationaux.
- Plus de 50 personnes ont participé à un atelier original pour trouver des moyens de sensibiliser la population aux dangers d'un festival annuel de cerfs-volants pour les animaux comme pour les humains. La semaine suivante, avec certains des participants, IFAW et le WTI ont secouru des oiseaux blessés pendant et après ce festival qui se tient dans l'ouest de l'Inde. Plus de 400 oiseaux ont été sauvés grâce à l'intervention directe des membres du réseau ERN.
- Après le passage des cyclones tropicaux Chedza et Bansi qui ont provoqué les pires inondations depuis des années au Malawi, IFAW est intervenu sur place pour vacciner et soigner près de 4000 animaux de compagnie et têtes de bétail.
- L'équipe de sauvetage et recherche sur les mammifères marins d'IFAW a secouru un dauphin piégé par la banquise au large des côtes du cap Cod. L'animal a été chargé sur une remorque et transporté jusqu'à la haute mer d'où il est reparti vers le large.
- Deux rhinocéros mâles orphelins, Sohola et Baghmari, ont été remis en liberté dans le parc national de Kaziranga, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, après avoir passé un peu plus de trois ans au centre de soins pour les animaux d'IFAW du nord-est de l'Inde.
- IFAW a apporté son aide à des milliers d'animaux touchés par les inondations et les glissements de terrain historiques qui ont frappé le nord du Chili. Nous avons pu fournir 4 tonnes de nourriture et des bouteilles d'eau à 19 postes de soins pour les chiens installés autour des zones touchées.
- IFAW a accordé une subvention au sanctuaire pour animaux Safe Haven dans le Nevada, aux États-Unis, pour couvrir le coût du béton nécessaire à la fabrication de cinq mares artificielles. C'est là que les tigres Carli et Lili, parmi les 19 animaux exotiques que nous avons contribué à faire saisir il y a presque un an dans un établissement en faillite à New York, ont pu nager pour la première fois dans une mare creusée spécialement pour eux.
- Les scientifiques d'IFAW ont eu le plaisir de trouver des preuves que Zolouchka (Cendrillon en russe), la tigresse de l'Amour orpheline remise en liberté après avoir été élevée dans un centre de sauvetage, se portait bien dans la nature et avait trouvé un compagnon.
- Après les deux séismes dévastateurs qui ont fait plus de 8700 victimes au Népal, l'équipe d'intervention d'urgence d'IFAW a soigné des animaux blessés et malades, et fourni de la nourriture, un abri temporaire et des soins médicaux à des chiens et autres animaux de compagnie.
- IFAW a apporté un soutien à trois refuges pour animaux en Ukraine ; les fonds que nous leur avons apportés ont permis de sauver plus de 1000 chiens blessés dans les combats, abandonnés par leurs propriétaires en fuite et affamés par manque de provisions.

- Grâce au système d'alerte du réseau Wildlife Rescue Network d'IFAW, mis en place pour gérer les besoins de placement d'urgence, nous avons pu trouver un hébergement à vie pour un tigre baptisé Pookie, dont le propriétaire n'était plus en mesure de s'occuper, au sanctuaire Black Pine Animal Sanctuary d'Albion, dans l'Indiana.
- Deux jeunes éléphantess, Tora et Rani, ont été observées au sein d'un groupe d'éléphants sauvages pendant plus de 60 jours, une étape importante dans ce qui pourrait devenir la première réintégration réussie d'éléphantess réhabilités dans les troupes sauvages de l'Assam.
- L'un des rhinocéros élevés au centre de soins et remis en liberté, une femelle nommée Ganga, a donné naissance à un petit en bonne santé. C'est son second bébé depuis qu'elle a été relâchée en 2010 dans le cadre des opérations visant à repeupler le parc national de Manas dans l'Assam.

### **Programme pédagogique d'action pour les animaux**

Depuis 20 ans, IFAW finance le programme éducatif « Action pour les animaux » (AAE), initiative originale qui vise à offrir aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour agir concrètement au nom des animaux et de l'environnement. Le programme AAE offre un large éventail de packs éducatifs thématiques composés de guides, leçons, fiches, films et autres activités interactives compatibles avec les programmes scolaires essentiels de plus de 20 pays du monde. Il est disponible en huit langues, plus le Braille. Les programmes éducatifs d'IFAW pour les jeunes ont récemment reçu l'approbation de la Commission européenne, de l'UNESCO et de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des autorités éducatives de divers pays, notamment le ministère de l'Éducation des Émirats arabes unis ou le Los Angeles Unified School District (LAUSD), deuxième circonscription scolaire des États-Unis.

### **Réalisations du Programme éducatif Action pour les animaux au cours l'exercice 2014 / 2015 :**

- Avec l'élevage collectif Olgulului-Ololarashi Group Ranch (OAGR), qui a conclu un protocole d'accord avec IFAW, le projet Éléphants d'Amboseli s'est lancé dans une initiative ambitieuse : éduquer au moins 66 élèves brillants, mais pauvres, sur une période de quatre ans au niveau du collège, du lycée ou de l'université. La bourse couvrira leurs frais de scolarité, le matériel pédagogique, le logement et les frais de déplacement le cas échéant, ainsi qu'un petit montant d'argent de poche.
- Dans un véritable tournant de la coopération inter-programmes, IFAW a le plaisir d'annoncer le lancement d'un partenariat avec l'ONG HELP (Hope, Educate, Love, Protect : Espérer, Éduquer, Aimer, Protéger) qui se consacre au Malawi, afin d'apporter des ressources pédagogiques sur la protection des animaux et autres à des communautés du pays.
- Lors de la Journée mondiale des animaux, IFAW a ajouté à son offre pédagogique une série « Les changements climatiques et les animaux » qui aborde les effets des changements climatiques sur les animaux et les humains.
- Avec son partenaire Adopt the Arts, IFAW a présenté son projet « Tous sous le même ciel – Pourquoi les animaux comptent » à 500 élèves d'écoles primaires de la circonscription scolaire du Los Angeles Unified School District (LAUSD). Nous avons également reçu plus de 700 œuvres d'art proposées par 30 écoles du LAUSD sur le thème « Les animaux de Los Angeles sont importants ». De tous les États-Unis, 700 autres œuvres d'art et compositions nous sont parvenues dans le cadre de notre concours annuel.

## **2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives**

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2014 / 2015 se sont élevés à un montant total de 5,6 millions d'euros, ce qui représente une somme en hausse de près de 17,23% par rapport aux revenus de 2013 / 2014 (4,8 millions d'euros).

L'exercice comptable 2014 / 2015 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par une progression des produits d'exploitation de 21,32 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2014 de même durée.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 5,93 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort déficitaire à - 102 K€.

Après prise en compte du résultat financier excédentaire de 17 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, le déficit global de l'association est de - 85 K€.

Compte tenu des effets escomptés de nos plans visant à augmenter modestement les dons uniques et réguliers (dons mensuels), IFAW FR prévoit une augmentation des recettes de collecte de fonds pour 2015 / 2016 devant atteindre 5,8 M millions d'euros.

Les dépenses sont quant à elles budgétisées à environ 6,5 M €.

Le déficit devrait alors être compensé par voie de subventions provenant de soutiens de d'affiliés IFAW.

## **3. Règles et méthodes comptables**

### **3.1. Cadre légal et réglementaire de référence**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

### **3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur**

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

### **3.3. Durée et période de l'exercice comptable**

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015.

Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2014 avait la même durée.

### **3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

### **3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.**

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

**3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).**

Il n'y a pas eu de dérogation.

**3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).**

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

**3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

**3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

**3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

**3.10.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques           | 1 à 5 ans soit 100% à 20% ;   |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

**3.10.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

**3.10.3. Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

#### 3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

#### 3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### **3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif**

#### 3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

#### 3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

#### 3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

#### 3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

### **3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat**

#### 3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 260 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 52 K€ au cours de l'exercice précédent.

#### 3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;

- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

### 3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2015.

A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

### 3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

### 3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

### 3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels s'élèvent à 112 903 € pour l'exercice contre 60 316 € constatés au cours de l'exercice précédent.

#### 4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

##### 4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

##### 4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

##### 4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outill.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	14 263 €	- €	- €	14 263 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>14 263 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>14 263 €</b>

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

##### 4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outill.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	6 388 €	2 220 €	- €	8 608 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>6 388 €</b>	<b>2 220 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 608 €</b>

##### 4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	9 107 €	- €	- €	9 107 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>9 107 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>9 107 €</b>

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

##### 4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.



#### 4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 7 052 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 860 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 14 578,25 € à la clôture de l'exercice contre 5 734,42 € à la clôture de l'exercice précédent.

#### 4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	1 682 641 €	- €	763 364 €	919 278 €
Déficit N	- €	85 111 €	- €	85 111 €
Déficit N-1	- 763 364 €	- €	763 364 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>919 277 €</b>	<b>85 111 €</b>	<b>0 €</b>	<b>834 167 €</b>

#### 4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>€</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

#### Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 461 €	158 342 €
Dettes fiscales et sociales	116 244 €	90 339 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	261 613 €	258 309 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>508 318 €</b>	<b>506 990 €</b>
Produits constatés d'avance	46 049 €	46 049 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>46 049 €</b>	<b>46 049 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>554 367 €</b>	<b>553 039 €</b>

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 225 320,97 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 233 033,53 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 46 048,71 € se composent exclusivement de dons successoraux (2 au total) perçus au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007 pour 8 848,71 € et au cours de l'exercice comptable 2010 / 2011 pour 37 200 €. Ces sommes déjà encaissées par l'association sont maintenues à la clôture en produits constatés d'avance. A compter du prochain exercice leur inscription en résultat pourra se faire, au cas par cas, au regard de la prescription attachée à chaque legs.

## 5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

### 5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	- €	- €	- €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	260 000 €	52 115 €	207 885 €	398,90%
Dons manuels non affectés	5 637 419 €	4 792 524 €	844 895 €	17,63%
Dons manuels affectés	30 €	15 000 €	- 14 970 €	-99,80%
Autres produits	144 €	1 629 €	- 1 485 €	-91,14%
<b>SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>5 897 593 €</b>	<b>4 861 268 €</b>	<b>1 036 325 €</b>	<b>21,32%</b>
Contributions volontaires	112 903 €	60 316 €	52 587 €	87,19%
<b>SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>112 903 €</b>	<b>60 316 €</b>	<b>52 587 €</b>	<b>87,19%</b>
<b>TOTAL (Y compris contributions volontaires)</b>	<b>6 010 496 €</b>	<b>4 921 584 €</b>	<b>1 088 912 €</b>	<b>22,13%</b>

### 5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	1 180 €	2 554 €	- 1 374 €	-53,81%
Différences positives de change	15 384 €	36 262 €	- 20 878 €	-57,58%
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>16 564 €</b>	<b>38 816 €</b>	<b>- 22 252 €</b>	<b>-57,33%</b>
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	- €	- €	- €	N/A
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>N/A</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>16 564 €</b>	<b>38 816 €</b>	<b>- 22 252 €</b>	<b>-57,33%</b>

## 6. Autres renseignements

### 6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	6	7
<b>TOTAL EFFECTIF SALARIE</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

### 6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

### 6.3. Opérations entre affiliés

#### 6.3.1. Redevances

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 499 056,65 € pour l'exercice contre 1 452 092,20 € pour l'exercice précédent.

### 6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 55 K€ contre environ 32 K€ au cours de l'exercice précédent.

### 6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Marine Mammal Association, Inc. (Canada)	6 000	-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	192	-
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	-	-
	<u>7 052</u>	<u>860</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	74 102	108 176
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	-
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	103	-
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	2 459	2 410
Affilié ICT	148 657	122 447
	<u>225 321</u>	<u>233 034</u>

### 6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2014 / 2015 et 2013 / 2014, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	<u>30</u>	<u>15 000</u>
	<u>30</u>	<u>15 000</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, cliniques vétérinaires et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces subventions versées aux tiers se sont élevées à un total de 7 861 € pour l'exercice contre 75 553,52 € pour l'exercice précédent.

## 7. Engagements financiers hors bilan

### 7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Néant**

### 7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

## 8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

### 8.1. Ventilation des charges et CER

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005.

#### 8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

**Tableau de ventilation des charges par mission sociale :**

(€)	Animaux de compagnie	Elephants	Sauvetage des animaux	Vie sauvage lutte contre la criminalité faunique	Baleines	Education Actions de protection des animaux	Total
Salaires et émoluments	58 379	-	94 804	-	160 830	-	314 013
Charges sur salaires	24 365	-	39 568	-	67 125	-	131 058
Honoraires	12 149	16 677	27 319	5 721	48 127	5 424	115 417
Dons externes (a)	1 430	61	2 366	21	3 961	21	7 860
Impressions et publications	41 236	300 557	279 947	105 277	208 654	102 086	1 037 757
Frais de déplacements	1 512	-	5 732	-	6 605	-	13 849
Communications	42 327	327 801	303 646	114 548	232 235	110 433	1 130 990
Frais et petits équipements	7 956	-	12 920	-	21 918	-	42 794
Fournitures de bureau & informatiques	5 133	-	16 479	-	13 242	-	34 854
Informations publiques	30 378	885	46 885	308	85 662	293	164 411
Frais bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	53	3	88	1	147	1	293
Autres	1 307	-	3 736	-	3 600	-	8 643
Amortissements	341	-	553	-	938	-	1 832
Dons aux affiliés (b)	-	30	-	-	-	-	30
Soutien et services institutionnels (c)	72 252	206 003	265 975	72 031	272 034	69 602	957 897
<b>Total des dépenses de programmes</b>	<b>298 818</b>	<b>852 017</b>	<b>1 100 018</b>	<b>297 907</b>	<b>1 125 078</b>	<b>287 860</b>	<b>3 961 698</b>
<b>Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)</b>	<b>225 136</b>	<b>645 923</b>	<b>831 677</b>	<b>225 855</b>	<b>849 083</b>	<b>218 237</b>	<b>2 995 911</b>

**Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :**

(€)	Services programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	314 013	50 563	15 517	380 093
Charges sur salaires	131 058	22 197	6 574	159 829
Honoraires	115 418	663 093	88 890	867 401
Dons externes	7 861	-	-	7 861
Impressions et publications	1 037 756	321 463	60 500	1 419 719
Frais de déplacements	13 849	577	175	14 601
Communications	1 130 989	255 915	89 309	1 476 213
Frais et petits équipements	42 793	6 877	2 133	51 803
Fournitures de bureau & informatiques	34 855	1 800	3 088	39 743
Informations publiques	164 410	3 524	188	168 122
Frais bancaires	-	-	14 959	14 959
Impôts et taxes	292	73	23	388
Autres	8 642	1 137	353	10 132
Amortissements	1 832	296	92	2 220
Dons aux affiliés	30	-	-	30
Soutien et services institutionnels	957 897	217 813	323 347	1 499 057
<b>Total (dont contributions volontaires)</b>	<b>3 961 698</b>	<b>1 545 328</b>	<b>605 148</b>	<b>6 112 171</b>

### 8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		9 19 278
<b>1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)</b>	<b>3 961 697</b>	<b>3 961 697</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)</b>	<b>6 010 496</b>	<b>6 010 496</b>
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	5 637 419	5 637 419
- Protection des éléphants	225 855	225 855	- Dons manuels affectés	30	30
- Actions animales et éducation	225 136	225 136			
- Protection des baleines	218 235	218 235	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Lutte contre le commerce des espèces sauvages	849 083	849 083			
- Actions en faveur des animaux de compagnie en détresse	831677	831677	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- Actions de secours d'urgence	645 923	645 923			
<b>Sous-Total 1</b>	<b>2 995 909</b>	<b>2 995 909</b>			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	4 361	4 361			
<b>Sous-Total 2</b>	<b>4 361</b>	<b>4 361</b>			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	957 897	957 897			
<b>Sous-Total 3</b>	<b>957 897</b>	<b>957 897</b>			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	3 530	3 530	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>Sous-Total 4</b>	<b>3 530</b>	<b>3 530</b>	- Soutien Affiliés IFAW affectés	260 000	260 000
			- Autres produits (dont contributions volontaires)	113 047	113 047
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)</b>	<b>1 545 328</b>	<b>1 545 328</b>			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1545 328	1545 328			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>0</b>	
			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>0</b>	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)</b>	<b>605 146</b>	<b>605 146</b>	<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>16 564</b>	
<b>(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)</b>		<b>6 112 171</b>			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 112 171		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	6 027 060	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	85 111	
V. TOTAL GENERAL	6 112 171		VI - TOTAL GENERAL (T2)+ (T4)		6 112 171
<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées</b>		0			
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)</b>		0			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)</b>		6 112 171	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)</b>		6 112 171
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1)+(T2)+ (T4) - (T6)		834 168
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	0		Bénévolet	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	112 903	
Frais de fonctionnement et autres charges	112 903		Dons en nature	0	
<b>Total</b>	<b>112 903</b>		<b>Total</b>	<b>112 903</b>	

## 8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

### 8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

### 8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

*Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :*

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
  - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
  - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
  - o travaux relatif aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
  - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
  - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
  - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
  - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
  - o campagnes de protection des baleines.

*Les frais de recherche de fonds ;*

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

*Les frais de fonctionnement et autres charges ;*

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

*Le résultat de l'exercice :*

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

*Les ressources restant à utiliser.*

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

### 8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement de la générosité du grand public et de manière moindre de subventions reçues d'affiliés (Fonds de dotation, Pays-Bas, Etats-Unis).

#### Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits.

#### Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

#### Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

#### Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

### **8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)**

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien en France que hors de France. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

#### **FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE**

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
  - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux),



visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.

- **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

#### ***Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes***

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

Le bureau d'IFAW France gère les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

#### **ACTIVITES HORS DE FRANCE**

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des Services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités commerciales d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : les programmes (politique, stratégie et surveillance) ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances et la direction exécutive. Les coûts des activités présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 1,499 million d'euros, dont 958 K€ ont été imputables aux activités liées aux programmes. Les principaux éléments du programme ISS ont été les suivants :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2015, l'Organisation a supporté des frais de 2 857 700 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 538 706 € ont été affectés à la collecte de fonds, 142 735 € aux frais généraux et administratifs, et 2 176 259 € aux dépenses de programmes.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2014, l'Organisation avait supporté des frais de 2 467 988 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 353 781 € avaient été affectés à la collecte de fonds, 132 433 € aux frais généraux et administratifs, et 1 981 774 € aux dépenses de programmes.

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE**

4 rue Edouard Mignot

51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT SPÉCIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Assemblée Générale de l'Association

relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015

Le 27 janvier 2016

## **INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE - FRANCE**

**Assemblée Générale de l'Association  
relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015**

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. Conventions soumises à l'approbation des membres de l'Assemblée Générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

## 2. Conventions déjà approuvées par les membres de l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention conclue entre le fonds de dotation IFAW et IFAW France concernant les administrateurs IFAW**

Le fonds de dotation IFAW et IFAW France ont signé un contrat le 4 octobre 2011 de mise à disposition de moyens et de personnel à titre gratuit pour le compte du fonds de dotation IFAW. Le coût estimé de cette mise à disposition d'un ensemble de moyens à titre gracieux s'est élevé au cours de l'exercice à 55 237 €.

Les administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs du fonds de dotation IFAW.

### **Convention conclue entre IFAW US et IFAW France concernant tous les administrateurs IFAW**

IFAW US et IFAW France ont signé un contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2009 de compensation pour les services de soutien et les coûts directs engagés par IFAW US pour le compte d'IFAW France. Cette convention a généré pour IFAW France une charge d'un montant de 1 480 516 €.

L'ensemble des administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs d'IFAW US.

### **Convention conclue entre IFAW Stichting et IFAW France concernant tous les administrateurs IFAW**

IFAW Stichting et IFAW France ont signé un contrat le 1<sup>er</sup> juillet 2013 de compensation pour les services de soutien et les coûts directs engagés par IFAW Stichting pour le compte d'IFAW France. Cette convention a généré pour IFAW France une charge d'un montant de 18 540 €.

L'ensemble des administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs d'IFAW Stichting.

Fait à Paris, le 27 janvier 2016

BDO France - Léger & associés  
Représenté par Patrick GIFFAUX  
Commissaire aux comptes